

**Chère cliente,
cher client,**

À partir du 01.01.2016 un nouveau régime législatif pour des travailleurs et travailleuses du sexe sera applicable:

L'intervalle d'examen est étendu à six semaines.

Selon le journal officiel de la République d'Autriche (BGBl. 198/2015; BGBl. 728/1993 dans la version en vigueur) les personnes qui fournissent des services sexuels sont obligées par la loi à se faire dépister pour confirmer l'absence des maladies vénériennes et d'une infection à VIH. Dans ce cadre les dépistages suivants sont effectués:

1. **Avant le début de l'activité:**
 - test sanguin de la syphilis et du VIH (éventuellement de l'hépatite B),
 - prélèvement local pour la détection du gonocoque (la bactérie responsable de la gonococcie [blennorragie]) et des chlamydias (les bactéries responsables de l'infection à chlamydia).
2. **Ensuite** il faut répéter le dépistage d'une infection à gonocoque et chlamydia **toutes les six semaines.**
3. **Toutes les 12 semaines** il faut répéter le test sanguin de la syphilis et du VIH.

Brève description des maladies mentionnées

LA SYPHILIS (LUES) est une maladie due à la bactérie *Treponema pallidum*.

La syphilis se transmet essentiellement lors de rapports sexuels non-protégés ainsi que lors de rapports sexuels oraux et anaux.

L'utilisation conséquente et correcte des préservatifs est une protection efficace contre une infection.

Le diagnostic d'une infection syphilitique est fait en déterminant de la présence de certaines protéines (anticorps) dans le sang (p.ex. un test TPHA).

Le SIDA (syndrome d'immunodéficience acquise) est une maladie causée par **le virus IH (VIH)**.

L'infection au VIH est provoquée par les rapports sexuels non-protégés et aussi par l'échange des seringues lors de l'usage de drogues par voie intraveineuse.

La méthode la plus efficace afin de se protéger contre le VIH est **l'utilisation conséquente et correcte des préservatifs**.

Le diagnostic d'une infection au VIH est fait par un test sanguin.

L'HEPATITE B est une inflammation du foie causée par le virus de l'hépatite B (VHB).

Les voies de transmission typiques de l'hépatite B à l'âge adulte sont des rapports sexuels non-protégés.

On peut se protéger contre une infection à l'hépatite B avec une **vaccination** (la première immunisation comprend trois vaccinations partielles, les injections de rappel s'effectuent après un contrôle du taux des anticorps formés dans le sang).

La confirmation d'une infection à VHB est faite par le sang.

La GONOCOCCIE (LA BLENNORRAGIE) est une maladie causée par des bactéries appelées *Neisseriae gonorrhoeae* (les gonocoques).

La gonococcie se transmet presque exclusivement lors des relations sexuelles non-protégées. **L'utilisation conséquente et correcte des préservatifs** protège contre une infection.

Afin de détecter une infection chez des personnes asymptomatiques un prélèvement pharyngé, urétral ainsi que vaginal ou anal (appelé test PCR) est fait. En cas de symptômes on peut détecter les bactéries directement dans le prélèvement.

Une **INFECTION À CHLAMYDIA** des organes génitaux est causée par des bactéries appelées *Chlamydiae trachomatis*.

Une infection génitale à chlamydia se transmet lors de rapports sexuels non-protégés.

L'utilisation conséquente et correcte des préservatifs protège contre une infection.

Le dépistage d'une infection génitale à chlamydia est fait par le prélèvement urétral ou vaginal.

IMPORTANT

En cas d'apparition des symptômes, qui semblent dénoncer une infection sexuellement transmissible, on vous recommande de se faire dépister immédiatement, indépendamment de la date du dernier contrôle et l'intervalle d'examen imposé par la loi, afin d'établir un diagnostic le plus rapidement possible et de commencer – le cas échéant – un traitement.

Les dépistages réguliers pour confirmer l'absence des maladies vénériennes et d'une infection à VIH ne remplacent pas le dépistage gynécologique préventif de détection précoce du cancer du col de l'utérus ou du sein. Le/la médecin en gynécologie et obstétrique vous conseillera aussi en matière de contraception.

Zur Verfügung gestellt vom Referat für sexuelle Gesundheit und Prostitution,
Gesundheitsdienst der Stadt Wien im Jänner 2016.